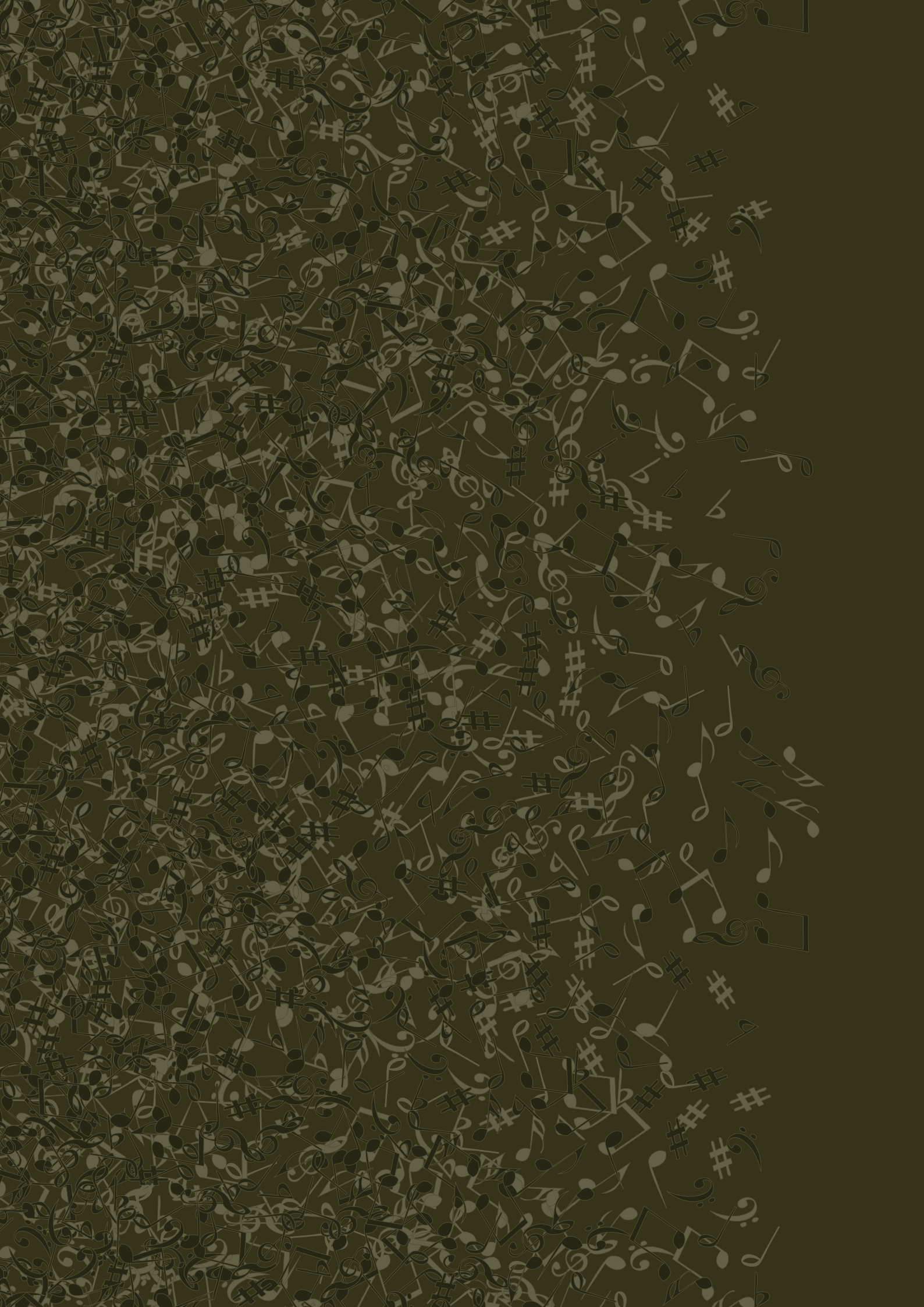




# ECOLE DE MUSIQUE

## INSCRIPTIONS ANNEE 2021-2022







**MUSEK**  
**MÚSICA**  
**MUSIQUE**  
**MUSIC**  
**MUSIK**  
**MUZIEK**  
**MUSIIKKI**  
**MUSEKK**  
**MUZYKA**

**Musique.** Du latin *musica* ; grec, dérivé de *Muse*, mythologie grecque où la muse était une femme qui inspirait le poète, l'artiste. Le terme grec est d'abord un adjectif au féminin, c'est l'art des Muses.

**Lutz Jänke**, neuropsychologue et spécialiste en neuroscience cognitive affirme que l'apprentissage de la musique améliore les aptitudes du langage, de la mémoire, du comportement et de l'intelligence spatiale (aptitude à percevoir en détail le monde autour de nous et de former des images mentales d'autres objets).

**Carolyn Phillips**, auteur de « Twelve benefits of Music Education » soutient que la pratique d'un instrument favorise le développement d'une attitude méthodique et améliore la capacité à planifier des tâches. La musique est un moyen d'expression et en conséquence cultive la confiance en soi. La musique est un bon moyen pour vaincre les peurs, prendre des risques et contribue à l'estime de soi. Jouer en ensembles améliore la capacité du travail en équipe ainsi que la discipline personnelle et collective.

Des études réalisées avec des enfants de six ans, ayant commencé la pratique d'un instrument, ont montré des changements dans l'anatomie du cerveau de tous les participants, et ceci dès le 4ème mois.

**Cours de musique de la commune de Hesperange dispensés par l'École de Musique de l'UGDA.**

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure et moyenne telle que définie par la loi du 28 avril 1998 portant sur l'harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et aux adultes résidents de la commune.



**Marc Lies**  
Député-Maire

## Chers passionnés de musique,

### La musique exige et encourage.

Faire de la musique favorise tous les aspects de l'être humain et renforce des qualités telles que la créativité, la responsabilité personnelle et la capacité de travailler en équipe.

Grâce à la musique, votre enfant peut se sentir en contact avec les autres et éprouver un sentiment de reconnaissance. La musique développe les aptitudes sociales d'une manière naturelle et les barrières linguistiques et culturelles sont reléguées au second plan.

L'école de musique de la Commune de Hesperange souhaite que tous les enfants, jeunes et adultes éprouvent le désir d'être musicalement actifs.

La musique façonne notre vie et nous accompagne sous diverses formes dans la vie de tous les jours. Les leçons de musique offrent une occasion unique de s'engager activement dans la musique, soit en apprenant un instrument soit en se faisant entendre.

Notre école de musique vit pour enseigner aux élèves comment faire de la musique, afin qu'ils puissent vivre leurs propres moments d'épanouissement et ressentir la joie de la musique avec les autres. Nos valeurs culturelles et notre amour de la musique sont au premier plan.

Nos enseignants hautement qualifiés et professionnels forment une équipe très motivée. Mes sincères remerciements vont à chacun d'entre eux pour son engagement.

Avec cette brochure, nous souhaitons vous donner un aperçu de notre école de musique engagée et vous informer des offres proposées à nos jeunes musiciens.

La pratique de la musique, que ce soit en tant que loisir ou dans le domaine professionnel, est l'une des plus belles formes d'expression de la vie.

**“La musique est la langue des émotions”**

*Emmanuel Kant*

Je vous souhaite une bonne lecture de ce guide musical.

## Léif Museksfrënn,

### Musek fuerdert awer ënnerstëtzt och.

D'Musizéieren ënnerstëtzt all Aspekter vum Mënsch a stäerkt d'Eegeschaften wéi Kreativitéit, Eegeverantwortung an Teamgeescht.

Duerch d'Musek fillt Äert Kand sech mat anere Kanner verbonnen a kritt och e Gefill vun Unerkennung. D'Musek entwéckelt déi sozial Fäegkeeten op natierlech Aart a Weis, an déi sproochlech a kulturell Barrière ginn dobäi an den Hannergrond gedrängt.

D'Museksschoul vun Hesper wënscht sech, dass all Kanner, Jugendlech an Erwuessen de Wonsch verspieren, sech musikaesch ze betätigen.

D'Musek prägt eist Liewen a begleet eis a verschidde Formen am Alldag. D'Musekscoursen offrëieren eng eenzegaarteg Méiglechkeet sech aktiv mat der Musek ze beschäftegen, sief dat beim Léiere vun engem Instrument oder beim Gesangsunterricht.

D'Prioritéit vun eiser Museksschoul ass et, de Schüler d'Musizéiere bäi ze bréngen, esou datt si hir eege Momenter vun Erfëllung liewen an awer och d'Freed un der Musek mat aneren erliewe kënnen. Eis kulturell Wäerter an d'Léift zur Musek stinn un éischter Plaz.

Eis héichqualifizéiert a professionell Enseignanten bilden en héich motivéiert Team. Ech soe jëdderengem vun hinne villmools Merci fir säin Engagement.

Mat dëser Brochure wëlle mir lech en Iwwerbléck ginn iwwert eis engagéiert Museksschoul an och iwwert déi verschidde Coursen fir jonk Museker.

Musek, ob als Hobby oder op professioneller Basis, ass eng vun de schéinsten Ausdrucksforme vum Liewen.

**“D'Musek ass d'Sprooch vun de Gefiller”**

*Emmanuel Kant*

Ech wënschen lech vill Spaass beim Liesen vun dëser Brochure.

Chers lecteurs,



**Romain Juncker**  
*Echevin*

**« La musique fait partie de l'éducation de l'enfant »**

L'objectif de l'école de musique de la commune de Hesperange est de susciter la joie et la compréhension pour l'activité musicale.

La musique est bien plus qu'un beau passe-temps. La musique peut être un baume pour l'âme, mais elle peut aussi favoriser le développement spirituel et social des enfants. Chaque enfant est musical, qu'il en soit conscient ou non, qu'il soit encouragé ou non. La musicalité peut être observée chez presque tous les enfants.

La musique est un bon moyen de susciter et de vivre des émotions. Presque tous les enfants éprouvent une joie débridée lorsqu'ils jouent de la musique.

Inspirer les enfants et les adolescents à la musique et créer leur propre musique est une tâche à laquelle il faut donner un statut plus élevé dans la société, car la musique renforce le sens de la communauté et les enfants apprennent à exprimer leurs sentiments moyennant la musique.

La musique renforce aussi le sentiment d'appartenance à un groupe. Ensemble, les enfants font l'expérience de la joie, de la tristesse, du bonheur et d'autres sentiments qui sont mis en musique. Les enfants apprennent à coopérer, à communiquer, à s'impliquer et à s'intégrer. Ils apprennent ce que signifie être une équipe et avoir un sentiment d'accomplissement d'ensemble. La musique offre aux individus la possibilité de se connaître eux-mêmes.

En résumé la musique

- est un plaisir et une joie pour les enfants,
- renforce les compétences sociales,
- renforce le sentiment d'unité et de solidarité.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette brochure.



# OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

- 1 Mettre en valeur la musique comme moyen de développement de la personnalité.
- 2 Développer la capacité de communication et d'expression par la pratique musicale.
- 3 Profiter de la pratique musicale de forme individuelle et collective.
- 4 Acquérir les éléments de la technique vocale et instrumentale pour comprendre, maîtriser et savoir interpréter une œuvre musicale élémentaire.
- 5 Être rigoureux dans le travail, l'expression et la communication artistique, dans un contexte éducatif adéquat.
- 6 Acquérir la pratique régulière de la musique en groupe, notamment par des prestations en public.
- 7 Être conscient de :
  - l'importance du travail individuel et régulier
  - de la nécessité de toujours garder un esprit critique envers soi-même.
- 8 Mettre en valeur la richesse du patrimoine luxembourgeois en promouvant les musiciens et compositeurs du pays.
- 9 Apprendre à apprécier le silence comme un élément très important pour développer la concentration, l'audition interne et la pensée musicale.



**Cours collectifs**    **Éveil musical**    **Programme « Be a musician »**  
**Formation musicale**    **Ensemble instrumental**  
**Musique de chambre**

**Cours d'appui en Formation musicale**

|                   |  |
|-------------------|--|
| Flûte traversière | Piano  |
| Hautbois          | Orgue  |
| Clarinete         | Chant classique                              |
| Saxophone         | Chant moderne « Musical »                    |
| Basson            | Violon                                       |
| Trompette         | Violon alto                                  |
| Trombone          | Violoncelle                                  |
| Euphonium         | Contrebasse                                  |
| Tuba basse        | Guitare classique « <b>NEW 2021 – 2022</b> » |
| Cor               | Guitare électrique                           |
| Percussion        | Basse électrique                             |
| Drum set          | Programme « Be a musician »                  |

## Ensembles instrumentaux et groupes de musique de chambre

La participation aux ensembles et groupes de musique de chambre de l'école est fortement recommandée à partir du niveau 1.2 de tous les instruments.

Les ensembles proposés cette année sont :

### **Orchestre à cordes**

Nous travaillons en collaboration avec la 'Regional Museksschoul Munneref' pour offrir deux ensembles : niveau débutants et niveau avancés.

Les jours de répétition sont comme suit :

Orchestre débutants : tous les mardis de 18 : 15 à 19 :00 à l'école de musique à Fentange

Orchestre avancés : tous les mercredis de 19 :00 à 20 :00 à l'école de musique à Altwies

Les directeurs des orchestres décideront la répartition des pupitres et la fréquentation à l'un ou l'autre ensemble.

Direction : Astrid Bailly, Jonathan Kaell, Anna Origer

### **Ensemble de cuivres**

Cet ensemble travaille par projets, c'est à dire, même si les répétitions ont lieu de façon régulière, il est possible qu'avant un concert les répétitions s'intensifient. Tous les cuivres sont les bienvenus. Jour de la répétition à définir. Cette année ce cours sera gratuit.

Directeur : Manuel Stoffels

### **Ensembles de flûtes – Musique de chambre**

Directrice : Martine Roster

### **Ensembles de saxophones – Musique de chambre**

Directeur : Jörg Benz Müller

### **Ensembles de percussions – Musique de chambre**

Directeur : Sven Kiefer

### **Ensembles de hautbois**

Directrice : Françoise Bourgois

### **Ensembles de clarinettes**

Directrice : Aline Schiltz

### **Ensembles de violons**

Directrice : Astrid Bailly

### **Ensembles de violoncelles**

Directrice : Anna Origer

Veuillez contacter les directeurs des ensembles pour davantage d'informations.

« **Be a musician** » Cours adapté pour jeunes entre 12 et 19 ans (lycéens) qui met l'accent sur la pratique musicale des styles modernes : pop, rock, jazz. Ce programme est dédié aux instruments suivants : batterie, guitare électrique, basse électrique et piano. Se compose de trois volets : Formation instrumentale, Formation musicale et pratique collective (Combo). Plus d'informations sur la page 13.

**Cours d'appui en Formation musicale** Cours d'appui en Formation musicale pour les élèves en Division Moyenne Spécialisée fréquentant un conservatoire luxembourgeois et résidents à Hesperange.

**Formation adulte** La Commission Nationale des Programmes a fixé un Plan Général d'Études pour la Formation Adulte. Celle-ci est organisée en deux périodes, la première de 4 ans et la deuxième de 3 ans. Pour de plus amples informations, veuillez contacter la direction de l'école..

### Conditions pour les inscriptions

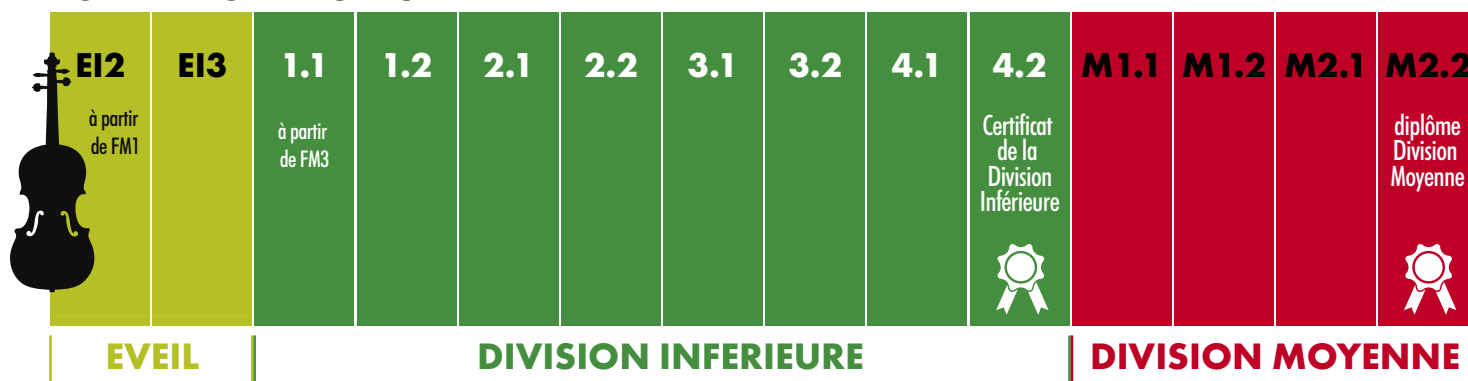
|  |   |
|--|---|
| Éveil musical 2                              | avoir accompli les 5 ans au 01.09.2021  |
| Éveil musical 3                              | avoir accompli les 6 ans au 01.09.2021  |
| Formation musicale 1                         | avoir accompli les 7 ans au 01.09.2021  |
| Be a musician                                | être élève d'un lycée   |
| Formation adulte                             | avoir accompli les 16 ans au 01.09.2021   |
| Chant classique et Chant moderne « Musical » | avoir accompli les 15 ans au 01.09.2021   |
| Drum set                                     | être titulaire d'un diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle en percussion  |
| Pour tous les instruments                    | avoir suivi au moins une année de formation musicale, ou Éveil musical 3, ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours et faire un test d'admission. |

Les cours de formation musicale sont obligatoires pour tous les élèves jusqu'en 4<sup>ème</sup> année. Pour les élèves inscrits dans un cours de formation musicale en dehors de notre établissement, veuillez obligatoirement remettre un justificatif.

## FORMATION MUSICALE



## FORMATION INSTRUMENTALE







|               |  |                      |
|---------------|--|----------------------|
| <b>Tarifs</b> | 50€ par cours et année scolaire                          | Elèves résidents     |
|               | 50€ par instrument prêté en location par année scolaire  | Elèves résidents     |
|               | 100€ par cours et année scolaire pour chaque branche     | Elèves non résidents |
|               | 100€ par instrument prêté en location par année scolaire | Elèves non résidents |

Les droits d'inscription sont dus à partir du 1<sup>er</sup> octobre et ne sont en aucun cas remboursables. Les factures seront adressées aux concernés (tuteur légal) lors du 1<sup>er</sup> trimestre par l'administration communale de Hesperange, service recette.

**Location d'instruments** L'école de Musique mettra à disposition des élèves qui le désirent des instruments en location pour toutes les branches individuelles offertes sauf : Percussion, Drum set, Piano, Orgue, Guitare classique, Guitare électrique et Basse électrique. Dans ce cas, il faut disposer d'un instrument adéquat pour pouvoir suivre des cours à l'école de musique. Contactez votre professeur avant d'acheter un instrument. L'élève pourra être exclu de l'école s'il ne dispose pas d'un instrument valable. Pour le cours de piano, un piano digital n'est pas suffisant.

En cas d'interruption de la scolarité, les instruments sont à remettre immédiatement à l'École de musique de Hesperange.

**Attention : à partir de l'année scolaire 2021-2022, il y aura des restrictions de la location des instruments. La location sera faite selon la disponibilité des instruments à l'école ainsi que l'année d'études de l'élève.**

**Transport vers l'École de musique** L'Administration communale de Hesperange organise des déplacements d'élèves à l'intérieur de la commune. Les horaires définitifs seront publiés en septembre 2021.

**Horaires** Cours individuels - Veuillez contacter votre professeur pour fixer les horaires des cours individuels. Cours de Formation musicale et Éveil musical - Veuillez consulter le tableau aux pages 10 et 11. Les cours collectifs sont dispensés exclusivement en langue luxembourgeoise sauf les groupes indiqués de FM1, FM2, FM3 et FM4 avec la mention Fr. Les groupes avec moins de 8 élèves pourront être annulés. Les cours d'ensemble et de musique de chambre seront organisés par les enseignants à partir du 15 septembre 2021. Les informations de cette brochure relatives aux horaires et aux titulaires des cours peuvent être, le cas échéant, modifiées pour cause d'organisation interne à l'école de musique.





# CALENDRIER DES COURS COLLECTIFS

## 2021 - 2022

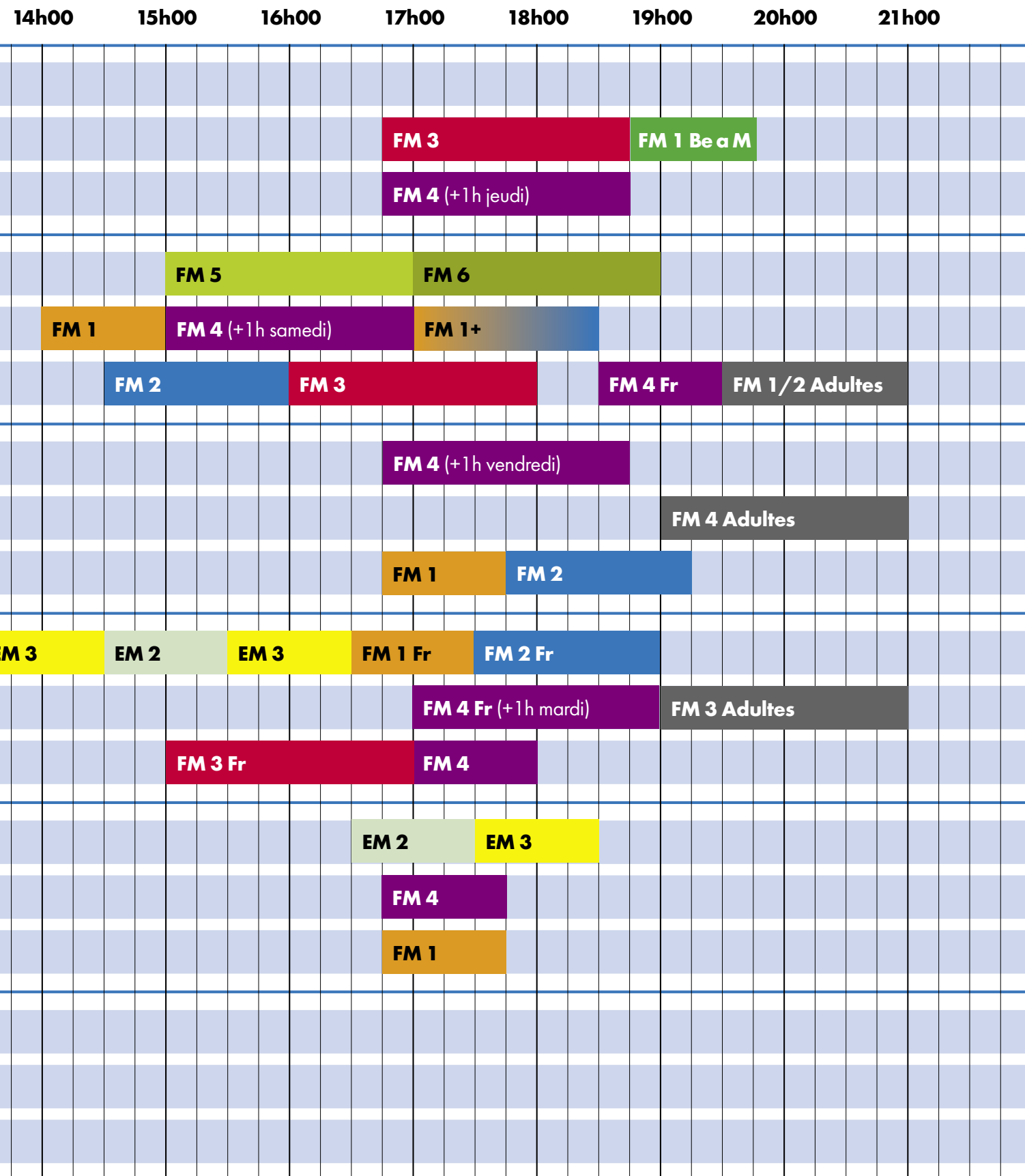
08h00      09h00      10h00      11h00      12h00      13h00

|                 | 08h00 | 09h00 | 10h00 | 11h00 | 12h00 | 13h00 |
|-----------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| <b>Lundi</b>    |       |       |       |       |       |       |
| <b>Mardi</b>    |       |       |       |       |       |       |
| <b>Mercredi</b> |       |       |       |       |       |       |
| <b>Jeudi</b>    |       |       |       |       |       |       |
| <b>Vendredi</b> |       |       |       |       |       |       |
| <b>Samedi</b>   |       |       | FM 1  | EM 2  | EM 3  |       |
|                 |       | FM 3  |       | FM 4  | FM 2  |       |

- FM 1** Formation musicale 1ère année  
1 heure/semaine
- FM 2** Formation musicale 2ème année  
1,5 heure/semaine
- FM 3** Formation musicale 3ème année  
2 heures/semaine
- FM 4** Formation musicale 4ème année  
3 heures/semaine
- FM 5** Formation musicale 5ème année  
2 heures/semaine
- FM 6** Formation musicale 6ème année  
2 heures/semaine

- FM Adultes** Formation musicale adultes  
2 heures/semaine (sauf FM 1 qui est à 1,5 heure/semaine)
- FM Be a M** Formation musicale "Be a musician"  
1 heure/semaine
- FM 1+** Formation musicale pour élèves de plus de 10 ans  
1,5 heure/semaine
- EM 2** Éveil musical 2 (à partir de 5 ans)  
1 heure/semaine
- EM 3** Éveil musical 3 (à partir de 6 ans)  
1 heure/semaine

**Fr : cours en français**

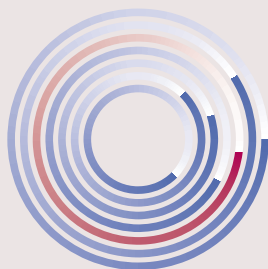


# ENSEIGNANTS



|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>BAILLY Astrid</b>        | Violon - Violon alto - Orchestre à cordes                           |
| <b>BENZMÜLLER Jörg</b>      | Saxophone - Ensemble de saxophones                                  |
| <b>BOURGOIS Françoise</b>   | Hautbois – Ensemble de hautbois                                     |
| <b>BRÜCK Ruth</b>           | Éveil musical – Formation musicale                                  |
| <b>DELOSCH Fernand</b>      | Chant moderne « Musical »   |
| <b>GEORIS Jean-François</b> | Formation musicale - Orgue  |
| <b>GRISÓ Xavier</b>         | Formation musicale - Piano  |
| <b>GRÜN Sarah</b>           | Éveil musical – Formation musicale                                  |
| <b>HECK Tom</b>             | Guitare électrique - Basse électrique                               |
| <b>JIMÉNEZ Beatriz</b>      | Formation musicale  |
| <b>KAELL Jonathan</b>       | Contrebasse - Orchestre à cordes                                    |
| <b>KIEFER Sven</b>          | Percussion - Ensemble de percussions                                |
| <b>MANCINO Rossano</b>      | Piano   |
| <b>MARGUE Annie</b>         | Clarinette  |
| <b>MASSINON Kevin</b>       | Basson  |
| <b>MÜLLER Bernd</b>         | Trompette   |
| <b>ORIGER Anna</b>          | Violoncelle – Ensemble de violoncelles                              |
| <b>RONGVAUX Jonathan</b>    | Cor   |
| <b>ROSTER Martine</b>       | Flûte traversière – Ensemble de flûtes                              |
| <b>SCHILTZ Aline</b>        | Formation musicale - Clarinette - Ensemble de clarinettes           |
| <b>SCHOTT Claudine</b>      | Formation musicale - Saxophone                                      |
| <b>STOFFELS Manuel</b>      | Formation musicale – Trombone – Gros cuivres<br>Ensemble de cuivres |
| <b>VIND Niels</b>           | Trompette   |
| <b>WAGNER Gilles</b>        | Percussion - Drum set   |
| <b>WOLTER Edith</b>         | Chant classique   |
| <b>A définir</b>            | Guitare classique   |





# Be a musician

- **“Be a musician”** est une offre spéciale adaptée aux étudiants des écoles secondaires
- L’accent principal est mis sur les musiques modernes rock et pop
- Le cursus a une durée maximale de 4 ans
- Un cours de formation musicale adapté accompagne la formation instrumentale
- Les élèves accèdent rapidement au jeu d’ensemble dans des combos et des bands

## Cursus d’études

**Formation instrumentale**  
cours individuel

**Formation musicale**  
cours collectif

**Pratiques collectives**

**Formation instrumentale 1**  
(30 min/semaine)

**Formation musicale FM**  
(60 min/semaine)

**Formation instrumentale 2**  
(30 min/semaine)

**Combo/Band** cours facultatif  
(60 min/semaine)

**Formation instrumentale 3**  
(30 min/semaine)

**Combo/Band** cours facultatif  
(60 min/semaine)

**Formation instrumentale 4**  
(30 min/semaine)

**Combo/Band** cours facultatif  
(60 min/semaine)



# PRESENTATION D'INSTRUMENTS



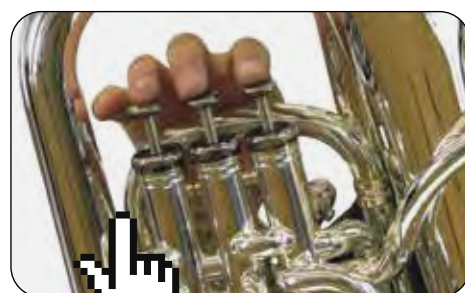
**Tu souhaites apprendre à jouer un instrument, mais tu ne sais pas lequel ?**

Regarde la video enregistrée par les enseignants de l'école de musique:

<https://vimeo.com/museksschoulhesper>



Clarinette



Euphonium



Violoncelle



Trompette

# INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'École de musique de Hesperange pour l'année scolaire 2021-2022 auront lieu exclusivement au foyer du Centre Nic. Braun (474, rte. de Thionville, 5886 Hesperange) de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, en deux phases : du 31 mai au 2 juin pour les anciens élèves et du 3 au 5 juin pour les nouveaux élèves.

**Il est donc inutile d'envoyer quoi que ce soit par poste ou par mail.**

- Préparez bien vos formulaires à la maison, comme ça votre temps d'attente sera plus court. Il y a 4 formulaires différents :
  1. Réinscription pour les cours collectifs (Formation musicale et Éveil musical pour les anciens élèves)
  2. Réinscription pour les cours individuels (instruments ou chant pour les anciens élèves). Important : remplissez une seule fiche par instrument. Si vous vous inscrivez pour deux instruments, il faut présenter deux fiches. Faites des copies si vous en avez besoin.
  3. Nouvelle inscription pour les cours collectifs (Formation musicale et Éveil musical)
  4. Nouvelle inscription pour les cours individuels (étant donné que les places sont limitées pour tous les instruments, nous vous demandons de marquer trois instruments. Si le premier choix n'est plus disponible, nous allons essayer de trouver une place pour le deuxième et ainsi de suite. Votre ordre de préférence sera respecté. Vous pouvez aussi marquer un seul instrument si vous voulez).
- N'oubliez pas d'écrire la matricule de l'enfant et le courriel que vous consultez le plus couramment.

## Réinscriptions (élèves actifs pendant l'année 2020-2021)

Tous les élèves inscrits dans un cours pendant l'année 2020-2021 y ont une place assurée pour l'année prochaine. Donc, le principe du « Premier arrivé, premier servi », n'est plus de rigueur, sauf pour les cours de Formation musicale, puisqu'ils sont limités à 15 élèves par groupe. Si vous désirez vous inscrire dans une autre branche individuelle (instrument), il faudra suivre la procédure d'inscription comme un nouvel élève, mais vous pourrez présenter la nouvelle fiche lors des réinscriptions (du 31 mai au 2 juin).

Si vous oubliez de faire la réinscription lors des jours prévus, vous serez considérés comme nouvel élève et par conséquent vous perdez votre priorité d'ancien élève.

## Nouveaux élèves

Pour les cours collectifs, les candidatures seront acceptées selon les places disponibles (maximum 15 élèves par groupe).

Pour tous les cours individuels (instruments ou chant) un dossier sera ouvert qui contiendra les informations suivantes :

1. Lieu de résidence
2. Niveaux de connaissances de Formation musicale (ou d'Éveil musical)
3. L'âge de l'élève

S'il y a plus de places disponibles que de dossiers de préinscription, tous les candidats seront acceptés. Si en revanche, il y a plus de demandes que de places disponibles, le collège des enseignants choisira les dossiers ayant obtenu les meilleures notes selon les compétences et informations énumérées ci-dessus, et ceci, au plus tard un mois après le dernier jour des inscriptions. Les élèves refusés seront informés en temps et en heure, avec l'explication de la raison du refus et seront mis en liste d'attente. Cette liste est gardée seulement jusqu'au 30 septembre.

Toute demande introduite en dehors des dates données ci-dessus sera acceptée seulement si des places sont disponibles et au plus tard le 30 septembre.









### **Cher élève, chère élève,**

Tu te doutes bien que pour apprendre à jouer d'un instrument, il faut s'entraîner tous les jours. Combien de temps ? Ton professeur te le dira régulièrement. Il faut savoir qu'au début 10 à 15 minutes sont recommandées, l'année suivante 15 à 20 et ensuite bien plus évidemment. Mais fais attention, la quantité de travail n'est pas le plus important. C'est la qualité du temps investi qui va te permettre de progresser de façon sûre et régulière. En t'améliorant, tu seras encouragé à aller plus loin, et cela te procurera vraiment du plaisir. Décide avec tes parents le moment de la journée durant lequel tu pourras travailler ton instrument et la formation musicale. Sois régulier, et si un jour tu ne peux pas étudier, ne t'en fais pas, reprends si tu le peux le lendemain. En musique l'interprétation est indispensable, pour cela, écoute-toi jouer en veillant à ce que les sons soient de qualité. Travaille aussi avec le métronome, en respectant les indications de ton professeur.

### **Chers parents d'élèves,**

- 1.** Les élèves sont priés d'être à l'heure au cours. Afin de s'y préparer, il est vivement recommandé d'y être présent 5 minutes avant le début des cours. Les élèves devront être récupérés au plus tard 10 minutes après la fin de la leçon. Sachez que l'assurance obligatoire ne couvre que les accidents ayant lieu durant les cours, sur les trajets menant au cours et sur le retour vers le domicile.
- 2.** En cas d'absence (maladie/cas de force majeure), les parents/tuteurs de l'élève sont priés de prévenir suffisamment tôt le titulaire du cours et en cas d'impossibilité, au plus tard dans les trois jours suivant l'absence (par écrit ou par téléphone). Si le titulaire le juge nécessaire, il peut exiger un justificatif écrit.
- 3.** Pour être admis à l'année suivante de cours, 2/3 des présences par semestre sont nécessaires (au moins 12 cours/semestre).
- 4.** Les congés de l'école de musique sont ceux fixés par le Ministère de l'Éducation Nationale

## **Charte de l'élève**

Notre école est un lieu de vie et de travail où beaucoup de personnes se rencontrent. A l'école, chacun a des droits et aussi des devoirs. Nous comptons sur toi pour apprendre à respecter les règles et nous sommes là pour t'aider.

Chacun a droit au respect

Par conséquent, je dois respecter les autres. Donc chaque jour :

- J'accepte les autres comme ils sont.
- Je surveille mon langage et mes gestes.
- Je règle mes disputes en discutant sans violence.
- Je ne prends rien qui ne m'appartient pas sans le demander.

Chacun a le droit d'apprendre et de s'épanouir

Par conséquent, je dois me prendre en main. Donc chaque jour :

- J'arrive à l'école 5 minutes avant l'heure, avec mon matériel.
- Je donne le meilleur de moi-même.
- J'effectue le travail demandé en classe et à la maison.

Chacun a le droit à un environnement propre et agréable

Par conséquent, je dois respecter tout ce qui m'entoure où que je sois. Donc chaque jour :

- respecte notre lieu de vie : la nature, le mobilier, les toilettes, le bâtiment.
- Je mets mes déchets dans la bonne poubelle.

Chacun a le droit à la sécurité

Par conséquent, je dois me prendre en main dans et en dehors de l'école afin de ne courir aucun danger. Donc chaque jour :

- Je joue sans mettre les autres en danger.
- Je me déplace sans courir, sans bousculer autrui lorsque je circule dans l'école et à l'extérieur.
- Je reste dans la cour durant les récréations.
- J'ai besoin d'une autorisation validée par mon enseignant(e) ou la direction pour pouvoir quitter l'école pendant la durée de mes cours.



Découvrez en famille notre Vidéo-Channel. Laissez vous impressionner par les prestations de nos élèves. Découvrez tous les instruments offerts à l'École avec nos présentations concerts, activités et beaucoup plus [www.vimeo.com/museksschoulhesper](http://www.vimeo.com/museksschoulhesper)

Bientôt vous trouverez toutes les informations de l'École de Musique sur notre nouveau site : [www.hesper-museksschoul.lu](http://www.hesper-museksschoul.lu)

Venez nous découvrir à partir de Septembre 2021



Editeur / Herausgeber : **Hesper Museksschoul**

96, rue de Bettembourg L-5811 Fentange Tél.: 36 08 08 2234

Chargé de la Direction : Xavier Grisó Tél.: 691 473 405

Administration : Daniele Notarnicola Tél.: 36 08 08 4357 (mardi et jeudi 14h00 à 18h00)

Juin 2021

Le papier ayant servi à l'impression de cette brochure n'a pas été blanchi au chlore (Circle Silk 100% recyclé).

Gedruckt auf umweltfreundlichem, chlorfrei gebleichtem Papier

(Circle Silk 100% wiederverwertet).

Photos : captures d'écrans de la vidéo d'Alexandre Flammang / Harry Daemen / Ecole de Musique

Design et mise en page : barthdesign.lu

Impression : WePrint, Hamm



[www.hesperange.lu](http://www.hesperange.lu)

